

RESIDENCE DU RWANDA.
TERRITOIRE D'ASTRIDA.
N° 3542 /HUISS.

Astrida, le 20 décembre 1950.-

ASTRIDA



1010

Objets

De Smet c/F.Piret.-

Cher Maître,

Comme suite à votre lettre du 9/12/50, j'ai l'honneur de vous faire parvenir en annexe une signification d'ordonnance de vente, dûment complétée.

Je vous retourne également le P.V. de saisie-exécution.

Veuillez agréer, Cher Maître, l'assurance de ma considération distinguée.

L'Huissier, CH. LEES,

M re F. GANSHOF, loco
Monsieur Baltus, Avocat

à USUMBURA.